



## Faits saillants

### Séance extraordinaire du conseil des commissaires

### 14 mai 2024

Le conseil des commissaires a adopté la résolution suivante :

-Laurier dans l'appel du

jugement de la Cour supérieure du 10 avril 2024 concernant l'application de l'expression « centres de services scolaires » utilisée dans la *Charte de la langue française* aux commissions scolaires anglophones

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-231218-CA-0053 afin que la commission scolaire devienne une partie intervenante dans la contestation judiciaire entreprise par la Commission scolaire English-Montreal;

ATTENDU QUE, le 10 avril 2024, un jugement a été rendu par la Cour supérieure sur la suspension des dispositions de la loi 96 et de la *Charte de la langue française*;

CC-240514-CA-0100

La Commission scolaire

Wilfrid Laurier a tenu séance